



**COMMUNE DE GRASSE**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Modification n°11**

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016*

**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS ET DES SERVITUDES**

APPROBATION LE : 28/06/2007	Monsieur le Maire :
MODIFICATIONS	MISES A JOUR :
Modification n° 1 : 30/09/2008	Mise à jour n° 1 : 20/03/2008
Modification n° 2 : 03/12/2009	Mise à jour n° 2 : 05/07/2010
Modification n° 3 : 25/03/2010	Mise à jour n° 3 : 12/07/2010
Modification simplifiée n° 4 : 17/06/2010	Mise à jour n° 4 : 31/01/2011
Modification n° 5 : 30/09/2010	Mise à jour n° 5 : 19/07/2013
Modification n° 6 : 30/06/2011	
Modification n° 7 : 30/06/2011	
Modification n° 8 : 28/06/2012	
Modification n°9 : 04/07/2013	
Modification n°10 : 17/02/2015	
Modification n°11 :	


## I – LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

### I.1 – Voiries et cheminements

n°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>
1	Bretelle de la Paoute (liaison entre la pénétrante et la RD 6085)	Département	12 059
2	Création de la voie de liaison RD 6085 avec RD 4	Département	15 542
3	Création d'une voie de liaison entre le giratoire des Castors et le chemin des Mas	Commune	6 400
5	cheminement piétonnier	Commune	900
6	Création du chemin du Lac	Commune	6 057
7	Création d'une contre-allée le long de la route de Cannes	Commune	10 004
8	Aménagement du chemin du Santon	Commune	6 590
9	Liaison entre le chemin des Canebiers et l'avenue Louison Bobet	Commune	1 590
10	Non attribué		
11	Aménagement du chemin de CantePerdrix	Commune	1 149
12	Aménagement d'une giratoire à Camperousse (hameau du Plan)	Commune	841
29	Amélioration du carrefour boulevard Victor Hugo	Commune	147
30	Amélioration de la voirie rue des Palmiers	Commune	1 100
31	Amélioration de la voirie au parking de la Roque	Commune	208
32	Non attribué		
33	Création d'une voie d'accès au parc public et au stationnement du Plan de Grasse	Commune	1 662
34	Aménagement d'un giratoire à la Paoute	Commune	1 640
35	Aménagement d'un giratoire au quartier St Jacques	Commune	1 418
36	Création d'une voie desservant le cimetière de St Laurent	Commune	1 563
38	<b>Prolongation de la pénétrante (RD 6185)</b>	Département	131 000
40	Aménagement d'un chemin existant au quartier de la Marigarde : emprise de part et d'autre de 2 mètres environ	Commune	220
41	Elargissement de l'avenue Jean XXIII	Commune	355
42	Elargissement de l'avenue Font Laugière	Commune	261
43	Elargissement de l'impasse des Chaudronniers	Commune	100
<b>44</b>	<b>Création d'un cheminement à Ste Marthe Supprimé par la Modification n° 11</b>	<b>Commune</b>	<b>100</b>
47	Création d'une voie nouvelle à partir du chemin de la Pouraqué	Commune	1 875
48	Création d'un cheminement piéton à partir de la rue des Grillons	Commune	147

49	Aménagement de la rue des Grillons	Commune	1 931
50	Elargissement du chemin de Sainte-Anne	Commune	313
52	Création d'une voie entre l'avenue Richelieu et l'avenue Pierre Sépard	Commune	3 235
53	Création d'un giratoire à la jonction de l'avenue Pierre Sépard et de la voie nouvelle	Commune	683
54	Création d'une voirie pour les logements de la traverse Sidi Brahim	Commune	343
59	Création d'une voie nouvelle entre le chemin de la Pouiraque et le futur giratoire de l'avenue de la Libération (extension de la Pénétrante)	Commune	138
62	Création de l'échangeur de la Paoute sur la Pénétrante Cannes/Grasse (RD 6185)	Département	43 470
63	Elargissement de la RD4 à 17 mètres de plateforme entre le rond-point des Capucins et le rond-point du Moulin de Brun	Commune	22 487
65	Création d'un giratoire à la jonction de la RD 9 et du chemin des Basses Moulrières	Commune	804

## I.2 – Autres voies départementales

n° 	Désignation	Bénéficiaire
1	Elargissement de la RD 6085 à 12 mètres de plateforme	Département
2	Elargissement de la RD 11 à 20 mètres de plateforme (à l'est)	Département
3	Elargissement de la RD 11 à 12 mètres de plateforme (à l'ouest)	Département
4	Elargissement de la RD 4 à l'ouest à 12 mètres de plateforme	Département
5	Elargissement de la RD 13 à 12 mètres de plateforme	Département
6	Elargissement de la RD 2562 à 15 mètres de plateforme	Département
7	Elargissement de la RD 609 à 12 mètres de plateforme	Département
8	Elargissement de la RD 9 à 12 mètres de plateforme	Département
9	Aménagement du carrefour entre la RD 6185 et l'avenue Emmanuel Rouquier	Département
10	Elargissement de la RD 404 à 12 mètres de plateforme	Département
11	Elargissement de la RD 103 à 12 mètres de plateforme	Département
12	Elargissement de la RD 4 du carrefour de Plascassier avec la limite communale de Plascassier à 12 mètres de plateforme	Département
13	Aménagement du rond-point de Plascassier	Département
14	Elargissement de la RD 4 du carrefour de Plascassier jusqu'au giratoire du Moulin de Brun à 12 mètres de plateforme	Département

15	Elargissement de la RD 304 à 20 mètres de plateforme	Département
16	Elargissement de la RD 7 à 12 mètres de plateforme de la limite communale avec Opio jusqu'au chemin du Moulin de Brun	Département
17	Elargissement de la RD 2085 à 12 mètres de plateforme	Département
18	Elargissement de la RD 111 à 12 mètres de plateforme	Département

### I.3 – Autres équipements

n°□	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
14	Création d'un bassin de rétention	Commune	3242
15	Création d'un parking avenue de Provence	Commune	614
16	Création du conservatoire des plantes à parfums et médicinales	Commune	25 592
<del>17</del>	<del>Création d'un bassin de rétention supprimé par la Modification n°11</del>	<del>Commune</del>	<del>2273</del>
18	Création d'un espace public à St Claude	Commune	2 997
19	Extension du stade Perdigon	Commune	11 750
20	Création d'un parc public à St Claude	Commune	10 665
21	Création d'une aire de loisirs et de détente au Plan et protection ornithologique du lac et ses abords immédiats	Commune	61 151
22	Extension du groupe scolaire et activités de loisirs	Commune	12 500
<del>23</del>	<del>Création d'un garage de transports en commun supprimé par la Modification n°11</del>	<del>Commune</del>	<del>11 354</del>
24	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	Commune	8 060
26	Création d'un parking et extension d'un groupe scolaire à St Jacques	Commune	1 598
27	Création d'un parc public à la Paoute	Commune	20 147
28	Création d'un espace vert à la Blaquièrre	Commune	670
37	Création d'un parking à Magagnosc pour le cimetière de St Laurent	Commune	1 298
39	Création d'une aire de loisirs à la Marigarde	Commune	3370
<del>45</del>	<del>Création d'un parc urbain supprimé par la Modification n°11</del>	<del>Commune</del>	<del>2 140</del>

46	Création d'un groupe scolaire, d'une salle de quartier, d'une mairie annexe et d'un stationnement public	Commune	4 134
51	Réaménagement de la salle polyvalente et création d'un espace vert boisé	Commune	6 403
55	Création d'un groupe scolaire	Commune	2 882
56	Création d'un parking pour véhicules et d'un bassin de rétention	CAPAP	6 133
57	Création d'un parking pour bus et d'un bassin de rétention	Sillages	8 432
58	<del>Création d'un parking relais à Saint Jacques</del> Remplacé par une Servitude d'Equipement - Modification n°11	<del>Commune</del>	
60	Création d'un équipement sportif intercommunal	CAPAP	15 656
61	Création d'un parc public et d'un parking pour véhicules au Plan de Grasse	Commune	5 519
64	Création d'un équipement collectif à vocation culturelle et culturelle	Commune	2 501

## II. SERVITUDES D'URBANISME

### II.2 –Servitudes au titre de l'article L 123-2-b du code de l'urbanisme (1/2)

n°	Désignation
1	Dans les polygones d'emprise de la zone UBg, obligation pour chaque programme de logement de plus de 400 m <sup>2</sup> de surface de plancher de construction de réaliser 20% de la surface de plancher de construction en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif Social (PLS)
2	Dans le périmètre défini au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser 20 % de la surface de plancher de construction en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S)
3	Dans les polygones d'emprise définis au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser 20% de la surface de plancher de construction en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
4	Dans les polygones d'emprise définis au plan de zonage, obligation pour chaque programme de logement de réaliser 50% de la surface de plancher de construction en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 50% de la en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)
5	Dans les polygones d'emprise définis au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser 20% de la surface de plancher de construction en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
6	Secteur UFe - Avenue de la Libération - dans la Servitude de Mixité Sociale n° 6 définie au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser 100% de la surface de plancher de construction, et au moins 42 logements, en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ou Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).
7	secteur UApml : dans les polygones d'emprise définis au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser 30% de la surface de plancher de construction en logements locatifs sociaux dont 30% conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et 70% en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
8	Secteur UCd : dans les polygones d'emprise définis au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser 30% de la surface de plancher de construction en logements locatifs sociaux dont 30% conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et 70% en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)

## II.2 –Servitudes au titre de l’article L 123-2-b du code de l’urbanisme (2/2)


<p style="text-align: center;">9</p>	<p>Secteur UFe - quartier Hôpital - Clavary : dans la Servitude de Mixité Sociale n° 9 définie au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser au moins 40% de la surface de plancher de construction, et au moins 105 logements, en logements locatifs sociaux, dont 30% conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d’Intégration (PLAI) et 70% en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)</p>
<p style="text-align: center;">10</p>	<p>Secteur UFe - les 4 Chemins Nord : dans la Servitude de Mixité Sociale n° 10 définie au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser au moins 30% de la surface de plancher de construction, et au moins 60 logements, en logements locatifs sociaux dont 30% conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d’Intégration (PLAI) et 70% en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)</p>
<p style="text-align: center;">11</p>	<p>Secteur UFe - les 4 Chemins Sud : dans la Servitude de Mixité Sociale n° 11 définie au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser au moins 30% de la surface de plancher de construction, et au moins 36 logements, en logements locatifs sociaux dont 30% conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d’Intégration (PLAI) et 70% en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)</p>
<p style="text-align: center;">12</p>	<p>Secteur UBga - Porte Neuve - : dans les polygones d’emprise de la Servitude de Mixité Sociale n°12 définis au plan de zonage, obligation pour tout programme de logement de réaliser au moins 100% de la surface de plancher de construction, et au moins 48 logements, en logements locatifs sociaux dont 30% conventionnés de type Prêt Locatif Aidé d’Intégration (PLAI) et 70% en logements locatifs conventionnés de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)</p>

## II.3 – Servitude d’urbanisme au titre de l’article L.123-2-c - voiries

Repère ○	Nature	Largeur indicative des constituants (en mètres)					Faisceau de part et d’autre de l’axe de la voie existante ou du projet
		Véhicules chaussées	Piétons trottoirs ou surlargeurs	Vélos piste ou surlargeurs cyclables	Stationnement plantations cases handicapés Arrêt bus	Total	
1	Modes doux (piétons, vélos)	-	1.50 à 2.00	0 à 3.00	-	2.00 à 4.50	3.00
2	Desserte locale à sens unique	3.00 à 3.50	2.00 à 3.00	0 à 3.00	0 à 3.00	5.00 à 10.00	7.50
3	Desserte locale à double sens	5.00 à 6.00	2.00 à 3.00	0 à 3.00	0 à 3.00	7.00 à 13.00	9.50
4	Desserte locale à double sens et mode doux favorisés	5.00 à 6.00	Mini 3.00	Mini 2.00	0 à 3.00	10.00 à 14.00	10.50
5	liaison interquartier à sens unique	3.00 à 3.5	2.00 à 3.00	0 à 2.00	-	5.00 à 7.00	5.00
6	Liaison interquartier à double sens	6.00 à 7.00	2.00 à 3.00	0 à 3.00	-	8.00 à 11.00	8.00
7	Trafic intercommunal sur voie communale	7.00	2.00 à 3.00	0 à 3.00	-	9.00 à 12.00	9.00
8	Trafic intercommunal sur route départementale	6.00 à 7.00	2.00 à 3.00	0 à 3.00	-	10.00 à 12.00	9.00



## II.4 – Servitude d’urbanisme au titre de l’article L.123-2-c - infrastructures et superstructures

n° 	Désignation
1 et 2	Aménagement du carrefour de l’avenue Saint Exupéry avec le boulevard Commandant Autran et VC7
3	Création d’un parking relais à Saint Jacques pour une contenance de 80 places
4	Aménagement d’une liaison T.C.S.P (téléporté) de la gare au cours Yves Emmanuel Baudoïn
5	Aménagement d’un carrefour route de Cannes / chemin des Plaines
6	Aménagement d’un carrefour route de Cannes / chemin des Santons
7	Aménagement d’un carrefour chemin des Santons / future voie du Conseil Général à Sainte Marguerite
8	Aménagement d’un carrefour chemin de Sainte Marguerite / RD 304